

# CONDITIONS GENERALES DU SEJOUR A AMSTERDAM 2010

## L'INSCRIPTION

### Quand vous inscrire ?

Votre demande d'inscription doit arriver avant la date limite fixée au 28 février 2010 à l'agence TTI. Attention, le timbre postal ne fait pas foi.

### Où récupérer votre fiche d'inscription ?

Après de votre correspondant local du Comité des Oeuvres Sociales de l'Isère de votre collectivité ou établissement employeur. Il est possible de télécharger cette fiche sur le site [www.cos38.com](http://www.cos38.com).

### Comment vous inscrire ?

#### **1/ Remplissez la fiche d'inscription**

ATTENTION ! Il faut impérativement remplir **toutes** les lignes concernant l'information sur l'adhérent.

**2/ Joignez un chèque d'acompte** représentant 30% du prix du séjour et rajouter la photocopie du livret de famille pour les familles qui s'inscrivent avec leurs enfants.

ATTENTION ! L'absence d'acompte annule votre inscription.

#### **3/ Envoyer votre fiche d'inscription ainsi que votre acompte à TTI.**

ATTENTION ! Le Comité des Oeuvres Sociales de l'Isère demande à toutes les collectivités et établissements publics de faire attention à cette nouvelle clause.

### Après votre demande d'inscription

#### **1/ La sélection**

Les places des participants sont limitées. Le COS 38 a mis en place des critères de sélection dans le cas où le nombre de demande d'inscription dépasserait le nombre de places disponibles.

#### **2/ La confirmation d'inscription**

Une confirmation d'inscription vous sera adressée autour du 1<sup>er</sup> mars 2010.

10 jours avant la date du séjour, vous recevrez à votre domicile une convocation précisant le lieu et l'horaire de votre départ.

## LE REGLEMENT

Vous pouvez payer par chèque bancaire ou postal à l'ordre du COS 38 ou par chèques vacances.

Votre séjour pourra être réglé en maximum 4 échéances sur 4 mois (acompte compris). L'encaissement des chèques se fera au 30 de chaque mois.

## ANNULATION

### 1/ Frais d'annulation par personne :

- 46 € à plus de 30 jours avant le départ
- ou 25% de 30 à 15 jours avant le départ ou 50% de 14 à 08 jours avant le départ
- 75% de 07 à 03 jours avant le départ ou 100% de 02 à 00 jours avant le départ

## JOUR DU DEPART

**Formalités obligatoires :** Carte d'identité ou passeport en cours de validité (Attention sans ces documents, vous ne pouvez pas partir)

## DES QUESTIONS ?

### - Sur le séjour :

L'agence TTI répondra à toutes vos questions.

**TTI – 18-230 RUE HENRI BARBUSSE – 38 029 GRENOBLE CEDEX 02**

**Tel : 04.76.33.63.72 - Fax : 04.76.33.63.79**

### - Sur les tarifs, le règlement, la plaquette, les prestations du COS :

Le Comité des Oeuvres Sociales de l'Isère répondra à toutes vos questions.